

Questions actuelles : la musique dans la liturgie

Autor(en): **Monastier-Schroeder, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **16 (1928)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUESTIONS ACTUELLES

LA MUSIQUE DANS LA LITURGIE

Les mœurs religieuses d'aujourd'hui peuvent être, pour ce qui regarde les Eglises tout au moins, caractérisées par un réveil général de l'intérêt des fidèles pour le *culte public* et ses lois. Les droits de la psychologie se font respecter ; des besoins divers, latents jadis, demandent ouvertement à être satisfaits. Parmi ceux-ci, dans les pays de langue française en particulier, beaucoup de gens veulent avoir plus de *musique* dans le culte. Dans nos Eglises issues du calvinisme, la musique a eu, jusqu'ici, moins de crédit que la « parole ». Aujourd'hui, mainte personne désire échapper à la tyrannie exclusive des « mots » et attend des « sons » qu'ils transmettent mieux que les mots ce qu'il y a d'« ineffable » dans la religion. D'autres, en revanche, trouvant qu'il y a déjà beaucoup à entendre, en paroles, supplient qu'on se taise au cours du culte, ce qui exclut tout emploi de musiques nouvelles, en plus des cantiques ordinaires... Que conclure de désirs aussi contradictoires, et aussi légitimes l'un que l'autre ?

I

La première chose à faire est de nous enquérir du *droit* de la musique à figurer dans le culte protestant — le seul que nous ayons qualité d'examiner ici.

On va disant, dans certains milieux, que le culte est inconcevable sans musique. De fait, les Réformateurs, dans leur désir de restaurer le cantique, en ont appelé à un David, à un Elisée même (II Rois III, 15) pour marquer la relation de la musique et du culte. Mais les faits sont là : le culte chrétien a pu se passer de musique sans cesser d'être le culte chrétien. Dans les catacombes, de peur d'éveiller l'attention des païens, on n'a pas multiplié les hymnes. Au Désert, il y a eu plus de cultes sans psaumes qu'on ne croit, pour les mêmes raisons. Et, chez nous, tel office nuptial, baptismal ou funèbre, et beaucoup de services de sainte cène sont sans musique. Sont-ils pour cela déchus du nom

de cultes ? Ailleurs, nous voyons qu'on ne chante qu'une fois ; ailleurs, il n'y a que des cantiques, sans pièces instrumentales. C'est assez dire que le « droit » de la musique n'est pas absolu. Significatif est l'embarras montré par un Félix Mendelssohn — qui a fait beaucoup de musique d'Eglise, « sans savoir, au fond, où il faudrait la loger dans la liturgie ». Il peut donc y avoir, et il y a des cultes sans musique. La question actuelle est de savoir si c'est une lacune essentielle, qui expliquerait le détachement des classes cultivées en particulier, dans un temps où la culture musicale est fort répandue.

Il faut pourtant que l'on sache que la musique de *chant* — je pense au cantique d'assemblée — a un pouvoir de « congrégation » qui lui est spécial. Rien ne peut unir en Eglise, visiblement, autant qu'une hymne chantée par un peuple tout entier. Les autres liens, plus spirituels, sont plus imperceptibles. Le cantique est une force. C'est lui qui a fait vivre la Réforme.

Il faut aussi reconnaître le droit d'un musicien d'Eglise à offrir sa musique comme un autre officiant sa prière ou son sermon, dans un culte où le « sacerdoce universel » veut qu'on emploie toutes les forces vives de la congrégation. Le musicien d'Eglise a aussi le droit de jouer la musique d'un autre que lui, comme le lecteur lit un chapitre qu'il n'a pas écrit ou une prière rédigée par un prédécesseur.

Il faut, enfin, tenir compte de ceux des fidèles qui sont des « auditifs » pour qui la musique prépare un état d'âme favorable à d'autres mouvements plus spécifiquement religieux.

II

Cela posé, les problèmes surgissent.

Dans n'importe quelle assemblée de culte, il y a les « visuels » pour qui la musique n'est pas essentielle. Donner trop de musique, c'est les fatiguer et les indisposer.

Il y a la proportion à trouver entre les voix et l'instrument, le chœur, les solis et l'assemblée. Les huguenots de tous les temps revendiqueront pour celle-ci une prépondérance que le luthéranisme postérieur lui conteste au profit du chœur.

Il y a la quantité de musique. Le culte n'est pas un concert ; on atteint rapidement un point de saturation, mais il varie à l'infini.

Il y a la place où mettre cette musique, de telle sorte que, là où elle intervient, elle ne perde son effet, ni par anticipation ni par retard. Il y a la qualité de cette musique, qui doit obéir à la fois aux lois de la charité (pour être compréhensible aux petits de ce monde) et à celles de l'art (pour être admissible par l'homme cultivé). Or, les deux sortes de fidèles sont dans le même auditoire...

Il y a, enfin, la présence ou l'absence de musiciens habiles. Le chœur de paroisse peut naître et mourir dans la même année. Le directeur,

l'organiste quittent la ville ou leur emploi. Le pasteur n'est pas musicien. Le musicien n'est pas pieux. La liturgie est rebelle aux innovations... Où sont les paroisses qui ont tout à la fois : l'assemblée ouverte aux essais, les officiants souples et désintéressés, l'entente et le zèle pour le culte ?

III

Mais un autre obstacle, bien plus redoutable, surgit ici. *On ne sait pas ce qu'est une liturgie.*

Il est possible, comme on vient de le faire à Genève, de se contenter d'une définition de fait : la liturgie, c'est l'ordre d'une *Eglise* à un moment donné. Alors, on tâche de l'orner de musique. (1)

Ce travail, toutefois, sera probablement inadaptable à d'autres liturgies et son intérêt fort limité. En ne regardant les problèmes qu'au point de vue immédiatement pratique, on ferme l'horizon. Et, si l'on se lie à une liturgie unique, on participe à ses faiblesses. Toutes les liturgies fixées finissent par s'user, et la musique pâtit très vite de cette usure. Il est donc urgent de ne pas se laisser leurrer, de ne pas croire qu'une liturgie unique puisse jamais répondre à tous les besoins humains. Notre titre déborde l'examen des cas spéciaux à une *Eglise* particulière, pour aller à la définition centrale et générale :

La liturgie est l'ordre d'un culte, à un moment donné.

Cette définition a un corollaire tacite : Cet ordre peut changer, dans le cadre d'une même *Eglise*, non seulement aux époques de revision, mais selon les besoins de la paroisse.

Ici, nouvel obstacle, constitué par un usage étroit et abusif du mot « liturgie » ; on en a fait le synonyme de « partie fixe du culte », en pratique : ce qui n'est pas le sermon. Cela est abusif, si l'on considère l'étymologie et le premier usage du mot. Liturgie = service public, d'où, par extension, ordre du service public. On a voulu, par exemple, réserver le nom de liturgie au chant de cantiques prescrits d'avance, ou à la lecture de pièces anciennes, spécialement vénérables (le Credo), en opposition au sermon, qui est censé « moderne » d'inspiration, et aux cantiques choisis en accord avec ce sermon. Or, souvent, on clôt l'office par le Notre Père, — qui est pourtant plus ancien qu'aucun Credo, et combien plus vénérable ! Ce groupement en pages anciennes, préalables, et en pages modernes, subséquentes, n'est pas plus immuable qu'il ne s'impose à la conscience. La liturgie ne peut pas être la première partie du culte seulement. En réalité, tout ce qui, dans le culte public, obéit à un ordre est « liturgique ». En *psychologie* aussi,

(1) HUPFELD, de Rostock (*Gottesdienstliche Fragen der Gegenwart*, 1927, p. 43), dit aussi que, pour élucider les problèmes du culte, « il ne faut point partir d'un *texte donné* », ce qui ne mène qu'à le légitimer ; mais qu'il faut « partir de la psychologie des fidèles ».

le sens restrictif est absurde. On a voulu diviser le culte (celui du matin, réputé plus important qu'un culte du soir) en éléments qui doivent être immobiles, et portent le nom de liturgie, et en éléments mobiles, principalement le sermon, fait au gré du prédicateur, dans les Eglises qui n'ont pas de péripeties obligatoires sur lesquelles il faut prêcher. Or, c'est oublier les droits de l'âme et la liberté indispensable à l'exercice de tâches que l'on croit sanctifier par des règles rigides. L'histoire non plus ne connaît pas ces distinctions postérieures entre des éléments intangibles et d'autres qui le seraient moins. Un Luther, jadis, a refusé de faire des liturgies obligatoires. « Ce serait revenir au système du pape », disait-il. Et ce ne serait pas sage. Toutes les révoltes sont nées de la rigidité, en liturgie comme en politique. L'expression : « culte liturgique » pour culte sans sermon est donc fautive et stérile. Le culte peut être avec ou sans sermon ; s'il est bien ordonné, il est « liturgique » ; s'il n'est pas ordonné, s'il n'obéit pas à des lois intérieures, et à une forme perceptible, il a beau n'avoir pas de sermon, il n'est pas du tout liturgique.

Il n'y a donc pas de « partie liturgique d'un culte ». Il y a un culte, avec divers moments, dont le sermon est l'un, fort utile, mais point indispensable. La musique ne saurait prétendre à plus de nécessité que le sermon. Et l'on peut faire un culte sans musique, aussi digne du nom de culte que celui qui se fait sans sermon.

En réalité, la seule loi s'imposant au cœur des officiants et des fidèles est celle qui assure la présence des moments essentiels du culte.

IV

Le culte *public* est fait pour répondre aux besoins des fidèles. Ces besoins sont multiples.

Il s'agit en première ligne de glorification, d'actions de grâces, d'intercessions, de contrition. Le culte unit ceux qui désirent *exprimer* ensemble ces mouvements de l'âme. Ce sont des besoins sociaux, même celui de pardon, vu que Jésus veut qu'on ne demande jamais pardon sans s'exercer à pardonner à autrui. Un caractère général de ces « moments », dans le culte chrétien, est que tout y est ramené à Jésus-Christ. Les Eglises du type calviniste donnent la prépondérance à la « parole » pour que ces « moments » soient conscients.

Un autre des besoins sociaux auxquels on peut répondre par le culte public, c'est la proclamation solennelle de la foi commune — que l'on prenne un Credo ancien ou qu'on en fasse un nouveau ; qu'il serve à affirmer la parenté spirituelle avec la chrétienté ou avec une portion de cette chrétienté. L'emploi trop fréquent d'une formule unique favorise l'étroitesse ; mais la formule de la foi peut éveiller cette foi et lui donner un caractère. Sa place est donc légitime, dans certains cultes tout au moins.

Vient un troisième caractère de nos cultes : ils veulent, en effet, non

seulement « exprimer des sentiments » que l'on suppose être réels dans l'assemblée, mais faire naître et, en tout cas, raviver ces sentiments, les développer chez les fidèles. Cet effort porte le nom d'« édification » ; il a toujours, aux débuts de la Réforme partout, et plus tard spécialement chez les huguenots, assuré une place à l'exhortation morale, à l'explication biblique, au sermon. Si le cantique a fait l'Eglise, le sermon l'a nourrie.

Mais, à côté de ces besoins conscients, il y a, chez beaucoup de mystiques, des besoins non moins impérieux, mais inconscients : le besoin d'extase et, au moins, de contemplation du Divin. Ce sont des phénomènes religieux très individuels, pouvant être satisfaits loin du culte public aussi bien que dans une assemblée de culte : dans une chambre solitaire, par exemple, en présence d'un crucifix, ou dans la nature, à l'occasion d'un spectacle grandiose, de jour ou de nuit... Et, en même temps, ce sont des phénomènes plus cosmiques que personnels, car l'individu s'y absorbe jusqu'à disparaître, la conscience abdiquant momentanément pour faire place à ce que l'on a même appelé des « transes ». Les mystiques de tous les temps ont toujours dit que c'était dans ces moments-là que se faisait, pour eux, la rencontre suprême de l'âme avec Dieu. Et alors, le silence, érigé en « sacrement », devient le moyen unique de culte. Il faut remarquer que de telles extases ne sont pas spécifiquement chrétiennes ; leur réapparition dans le culte moderne nous inquiète avec raison. En tout cas, elle nous emmène loin du livre des Actes et des épîtres pauliniennes, qui montrent comment les premiers chrétiens firent leur culte (1), et loin de celui des

(1) Au seuil de l'ère chrétienne, on rencontre, dans le voisinage des synagogues juives, des « hommes craignant Dieu » (Actes x, 2 ; xiii, 43 ; xvii, 4 ; 17). Cette expression marque leur stade religieux : ils en étaient encore à la « terreur » du païen. Arrive l'Evangile, et les voici délivrés de ce sentiment rudimentaire, et introduits dans une joie inconnue, authentique et définitive : « Nous ne sommes plus dans la crainte qu'à l'esclave (Rom. viii, 15), nous sommes délivrés de la colère » (I Cor. xii, 2). C'est la réalité dont le cantique de Zacharie avait connu l'aurore : « Il va nous être permis de servir Dieu sans crainte » (Luc I, 74). Le culte chrétien, d'emblée, a été l'expression de la délivrance des terreurs mystiques. Il faut écouter Origène (*Homélie sur les Nombres*) : « Si le culte au sanctuaire de Jérusalem avait pu durer jusqu'à nous, il aurait rendu impossible aux païens la conversion à Dieu. Ses exercices ne satisfaisaient qu'une piété exaltée : on montrait de loin un « lieu très saint », des prêtres entourant une victime, comme seul culte agréable à Dieu. Mais que Dieu soit loué pour la venue du Christ, qui a détourné nos âmes de ce spectacle, pour qu'elles contemplent les biens célestes et désirent, ici-bas déjà, les biens spirituels. Loué soit Dieu de ce que le Christ a, sur la terre, aboli ce qui, pour les Juifs, semblait si grand, et de ce qu'il a élevé le culte dans la sphère de l'invisible et de l'éternité ! Lui-même, le Seigneur Jésus demande des oreilles vraiment ouvertes et des yeux pour voir les choses invisibles. Alors même que nous étudions encore la loi mosaïque, nous levons nos regards jusqu'aux lieux où le Christ est assis à la droite de Dieu, et nous cherchons les choses non d'en bas, mais d'en haut. »

huguenots du Désert — eux qui sauvèrent l'Évangile, en célébrant des cultes « nus », il est vrai, mais sobres et virils à souhait.

Il faut dire ici pourquoi nous n'employons pas le mot « adoration » pour caractériser ces besoins inconscients, et disons plutôt « contemplation ». En réalité, l'adoration n'est pas un sentiment à côté d'autres. Elle est l'esprit dans lequel on s'approche de Dieu dans le culte, — tant le culte personnel que le culte de famille ou le culte public. Glorifier Dieu sans l'adorer, c'est lui offrir de froides louanges ; lui rendre grâces sans l'adorer, c'est le remercier d'un cœur sec, comme le pharisien de la parabole ; intercéder sans adorer, c'est ruiner à l'avance la portée des supplications ; se repentir sans adorer, c'est trembler devant un juge, ou comme un chien devant le fouet qui le menace ; enfin, contempler sans adorer, c'est se livrer au néant...

L'abus du mot « adoration », dans les écrits inodernes consacrés à la réforme du culte protestant, fait naître les craintes les plus légitimes sur des liturgies qui ne viseraient plus, avec ou sans musique, qu'à mettre les fidèles en « transe ». On l'a essayé à Corinthe, et Paul écrit : J'aime mieux dire cinq paroles intelligibles, que dix milles en « langues ». (I Cor. xiv, 9).

V

Revenons à la Liturgie. Elle devient maintenant l'ensemble des moyens propres à répondre, dans le culte public, à ces besoins si variés. De quoi va-t-elle disposer ?

1^o D'un *lieu de culte*, en temps normal. Ici naissent les divergences entre les ritualistes, auxquels il faut un lieu « consacré » — par des cérémonies, des souvenirs, ou des raisons de convenance —, et les spiritualistes qui, faute d'édifices spéciaux, utiles mais pas indispensables, peuvent célébrer un culte complet en n'importe quel lieu, pourvu qu'on y rencontre des frères en la foi, et qu'on y jouisse d'un minimum de recueillement et de place : les Catacombes et le Désert ont connu des cultes qu'aucune basilique n'a pu voir...

Il reste que, à l'ordinaire, tout est plus facile à organiser en un lieu fait exprès et marqué de révérence : acoustique, place, lumière, chaleur en hiver, tout a son rôle. Le décor des lieux de culte a ses lois : peintures mobiles ou immobiles, inscriptions, ton des murailles, architecture, vitraux, fleurs, tout peut servir ; mais ce sont des avantages qui, si l'on n'y veille, peuvent endormir les âmes et distraire de l'objet sacré du culte — Jésus-Christ médiateur et Dieu. Les rénovations de temples, sans rénovation continuelle des cœurs, ramènent en arrière ceux que l'on voulait faire progresser...

2^o Dans ce cadre — le lieu de culte — il faut une *assemblée*. Le protestantisme évangélique a pour caractère de grouper en famille les « compagnons de Jésus-Christ ». Si ce ne sont pas, en majorité tout au

moins, des croyants que le culte réunit, celui-ci devient une conférence apologétique ou une réunion d'appel ; le culte ne peut être digne de ce nom que s'il exprime des sentiments existants. Bien plus, cette assemblée doit être fraternelle : il faut un minimum d'amitié préalable, et tout au moins un respect sympathique de chacun pour tous, pour qu'il y ait culte. Les cultes, lors de la Conférence de Lausanne, ont été beaux par l'effort de tous, de chercher ce qui unit et d'offrir à Dieu des prières communes, qu'on se mettait intérieurement à faire de tout son cœur. Les divergences théologiques et ecclésiastiques augmentaient la portée de l'union des cœurs.

3^o Cette assemblée célèbre son culte tantôt *elle-même*, par des cantiques, et le « Notre Père » dit par tous ; tantôt par des *officiants*, qui sont ses délégués. Ils tiennent d'elle leur mandat, et sont ses interprètes devant Dieu. Le sacerdoce universel n'est pas détruit par la prépondérance des moments où un officiant agit, sur ceux où l'assemblée est active. Peu importe, au fond, que tel officiant soit « consacré » et tel autre « laïc » : affaire d'ordre et de possibilités. Les cultes, au Désert, célébrés avant l'arrivée des ministres formés par Antoine Court, étaient des cultes « au titre ». La liturgie prescrit les choses à faire plus que la qualité des officiants.

4^o Ces officiants ont, comme l'assemblée, des *matériaux cultuels* à disposition. Ceux, d'abord, qui ne doivent pas manquer : la Bible (pour lectures et sermon), les hymnes (pour l'assemblée, le chœur, le quatuor, les soli, « a capella », avec accompagnement, en masses ou en alternances) ; et des prières, par un seul prier, ou plusieurs, écrites ou improvisées, répétées chaque dimanche, ou variées « de tempore ». C'est ici que vient l'examen de la musique instrumentale convenable à chaque moment de la liturgie, et enfin l'emploi de silences, brefs ou prolongés, avec le problème spécial de l'arrivée et de la fin de tels silences, et la manière de les remplir : le culte en « vérité » n'existant que si le silence, loin d'être un vide, est, au contraire, le moment le plus rempli ou de soupirs à Dieu, ou de paroles directes de Dieu à l'âme.

VI

Mais, au point de vue psychologique, et en consultant l'histoire du culte protestant de quatre siècles, autant que les exigences pratiques, rien n'oblige à fixer un *ordre unique* pour la succession de ces divers moments.

1^o On peut concevoir un culte qui les utilise tous ; mais la liberté subsiste quant à l'ordre. Le choix de la musique est donc lié, non pas à un ordre mécanique, mais à l'ordre « de tempore » ; le culte, à Noël, ne peut être le même qu'à Pentecôte... Si l'étude des chœurs, par exemple, demande du temps, l'ordre du culte devra être fixé assez longtemps à l'avance pour que les choristes soient prêts. Mais, comme s'imposent

les nécessités de la vie paroissiale — cette source où, autant qu'aux suggestions du calendrier, s'alimente un culte vivant — l'emploi de tels cultes complets ne sera pas fréquent. Ils deviendront l'apanage des fêtes ou, au moins, de jours spéciaux.

2° On peut, il faut même, concevoir des cultes intermédiaires ou partiels qui n'emploient pas nécessairement tous les éléments fondamentaux. La part de la musique sera réduite d'autant, à moins, au contraire, qu'on ne fasse des liturgies spéciales, où la musique aura la grosse part. Cela suppose un système de rotation, dans une paroisse, ou un système de cultes parallèles, entre les paroisses d'une grande ville, de telle sorte que les fidèles puissent, dans le journal ou sur les programmes mensuels qu'on leur distribue, choisir celui des cultes dont la teneur répond à leurs besoins du jour. Les chœurs qui ont servi dans un temple peuvent être répétés dans un autre ; on le fait déjà pour le sermon. Cela suppose de la souplesse dans l'établissement d'une telle liturgie, et une entente absolue entre tous les officiants, qu'ils soient en chaire, au pupitre et au banc d'orgue. On conçoit aussi que de tels services, préparés de longue main, doivent alterner avec ceux, beaucoup plus simples, que la nécessité demande. L'alternance de cultes de types divers, dans une même congrégation, assure la permanence de l'intérêt. Le danger de changer trop souvent de type, et de dérouter les fidèles par trop d'innovations successives ou irraisonnées, est diminué par la somme de travail qu'il faut pour monter n'importe quel office nouveau. *Ce danger est moins grand que celui de l'usure d'un type trop souvent répété.* Tout ce qu'on a dit de la majesté d'un type rigide, retrouvé dans tous les temples d'un pays, et par toutes les générations d'un siècle, ne tient pas debout devant les faits, qui sont l'usure, la vaine redite et les évasions constantes hors de la liturgie. Voulez-vous qu'on vienne au culte ? Variez ce qui peut être varié et gardez le fond véritable, savoir le *nom de Jésus-Christ*. Le reste est secondaire, et la liturgie — un bon serviteur — ne deviendra pas un mauvais maître.

VII

Ces problèmes forment un ensemble. Plusieurs musiciens paraissent l'avoir oublié, et semblent croire que, pour regagner le temps perdu chez nous — les fils des huguenots et des réveils — ils vont disposer de la liturgie de leur Eglise, et y introduire des musiques à chaque place où, jadis, on oubliait d'en mettre, ou qu'ils pourront impunément substituer leur répertoire à celui des fidèles. La réforme musicale du culte, — très nécessaire, — ne peut se faire que si les musiciens se rendent compte des autres réformes, dont elle n'est elle-même qu'un des moments. Plusieurs musiciens, très dévoués à l'Eglise d'ailleurs, bondissent d'indignation à l'idée que la liturgie ait des lois auxquelles la musique doit se soumettre, et que l'emploi de celle-ci doive être toujours

du point de vue chrétien, conditionné par la teneur générale (fêtes, cultes complets) ou spéciale (offices partiels) du culte. Cette subordination se manifeste en ceci d'abord, quant au chant, que le *texte* d'une hymne s'adaptant au plan d'un culte, la musique traditionnelle de ce chant aura beau être faible, il faudra, cas échéant, la prendre si elle est connue des fidèles, de préférence à un cantique plus beau, mais dont la musique est moins apparentée à la teneur du culte. C'est le cas de la moitié des hymnes d'un bon psautier. Un psautier est bon *pour le culte* s'il lui fournit des textes utiles, malgré la faiblesse de certains airs, pour la génération qui connaît ces airs. L'exercice du culte protestant et sa liturgie étant, par définition, ouvert au peuple, il faut pouvoir se servir d'hymnes que le peuple sait déjà ou sait encore. Celui-ci leur ajoutera une beauté de masse et une ferveur, une simplicité de ton, une allure sans inquiétude, qui transfigurent les airs même médiocres, et les rendent dignes du Dieu saint. Une hymne chantée par cinq cents fidèles devient belle, d'ailleurs, même si elle est faible en soi.

Quant aux musiques instrumentales, le problème reste plein de difficultés. Le plus récent des théoriciens de la musique liturgique, Glebe, dit que, pour pouvoir être incorporée au culte, la musique instrumentale doit être à la fois « théocentrique et hymnocentrique ». Par le premier de ces termes, il entend ceci : Tout ce qui attirerait l'attention sur les exécutants et leurs talents — cela est vrai déjà des lecteurs, prédicateurs, prieurs : on ne saurait demander moins des musiciens — tout ce qui est négligemment fait, ce qui est faux, de forme et de fond ; tout ce qui est « léger et mièvre », est exclu du répertoire de culte. L'honneur de Dieu préside au choix et à l'exécution des musiques de culte.

Par le second terme, hymnocentrique, Glebe entend ceci : A part le morceau de « sortie » où le musicien peut donner toute sa mesure, et où il peut choisir ce qui répond à sa nature à lui, toutes les pièces instrumentales du culte, même le premier prélude, doivent être en fonction des cantiques de l'assemblée. C'est l'assemblée qui fait le culte ; accompagner l'assemblée n'est pas déchoir ; préparer le chant de l'assemblée, ce n'est pas être captif d'un répertoire indigne de l'artiste. Le choix des musiques instrumentales est difficile, pour d'autres raisons encore. Tout emprunt au répertoire du concert, du cortège civique, du théâtre, est donc exclu, vu le danger des réminiscences, et l'inspiration étrangère au culte. Mais dans le répertoire des compositions originales, faites pour le culte, l'archaïsme peut jouer des tours. Ce qui édifiait les fidèles luthériens des XVII^e et XVIII^e siècles peut ne plus édifier aujourd'hui, avec la même intensité et la même généralité. Le « concert spirituel » doit travailler à rendre familières les formes historiques démodées, jusqu'à ce qu'elles redeviennent actuelles. Il y a une éducation de la culture, qui est œuvre de longue haleine. Les temps de transition veulent que l'on conserve, par exemple, beaucoup

d'hymnes qu'une génération nouvelle abandonnera d'elle-même, lentement et sûrement, sans heurts et sans amertume. Il faut de la patience aux musiciens d'église, aux rédacteurs de liturgies et de psautiers ! En attendant, on ne doit point abuser des archaïsmes. De même, s'il est indispensable de savoir ce qui se fait ailleurs, il faut fuir l'exotisme et se garder d'adopter tout ce qui est étranger. Au culte, le peuple est « à la maison ». Ce qu'on veut incorporer à la liturgie doit avoir des attaches avec le vieux matériel.

L'emploi de musiques multipliées, une trop grande variété de formes nouvelles laisseront insatisfaits, nous l'avons vu, ceux des fidèles qui soupirent après plus de silence dans le culte. Tout ce qu'on a dit de l'abus de la parole va se retourner contre la musique, dès qu'elle voudra occuper une place prépondérante dans le culte. Comme la parole, et plus encore, elle ne touche les cœurs que par l'audition ; et l'audition de musiques nombreuses, ajoutées à celle de paroles abondantes déjà, ne peut qu'augmenter la fatigue physiologique. Chez les musiciens, elle ajoutera à la fatigue psychologique, et procurera des distractions, à un moment où l'être moral devrait peut-être faire un acte de conscience au lieu d'un acte esthétique. Chez les non-musiciens, elle prolongera les minutes d'ennui... Chassera-t-elle ordinairement le sermon ? La perte religieuse sera telle, que nous verrons, comme au XVIII^e siècle, les conventicules sans musique s'ouvrir en tous lieux, pour fuir le culte devenu un concert. Est-ce cela qu'on veut obtenir ?

Le secret de la réforme musicale du culte est, sans doute, dans la coordination des éléments indispensables, musique comprise. Mais selon la liberté. Si, pour un dimanche donné, l'officiant a besoin de musique, qu'on lui en fournisse largement. Si, le dimanche suivant, il a besoin de n'en pas avoir, sachons lui être utile selon son désir. Si c'est l'ordre complet qui s'impose, suivons-le. Si c'est l'ordre partiel, osons être partiels, et le succès du prochain culte complet sera garanti.

Si nous avons un ordre traditionnel : glorification, actions de grâces, intercession, contrition, contemplation, édification, suivons-le tant qu'il reste vrai dans les cœurs. La loi de la liturgie est dans Jean IV, 24 (adorer en esprit et en vérité) ; Jésus est bien le « liturge des choses saintes » dont il est parlé dans l'épître aux Hébreux VIII, 2, celui dont l'esprit nous guide dans la vérité du culte comme dans toutes les autres vérités morales et religieuses. Il est le seul qui ne déçoive jamais ceux qui le suivent. Au rebours des lois rigides, l'esprit s'adapte aux nécessités, et les forme à son gré ; avec un tel guide, l'anarchie n'est pas à craindre, car il ne soulève pas les révoltes de la conscience.

Dès que, pour être vrai, il faut, un jour, commencer l'office par la contrition, faisons-le sans hésiter : la musique s'y pliera. Mais les droits de la joie sont tels — la joie des rachetés, celle des enfants appelés dans la Maison du Père — qu'il faut pouvoir, un jour, souvent même,

commencer le culte par des chants de joie. La contrition viendra sans peine, à son heure...

Nous sommes, encore, au préjudice d'une ancienne notion « pédagogique » de l'Eglise, qui entraîne celle du culte. L'Eglise, alors, est un clergé qui enseigne, les fidèles sont des mineurs à morigéner sans cesse ; le culte ne peut plus être qu'une leçon : « Tu dois te repentir, entendre parler de pardon et de promesses ; instruit, tu approuves. Le culte a des formes invariables, pour que tu ne puisses te tromper, et que tu les reconnasses. Fais ce que le ministre te dit de faire, ne chante que ce que les musiciens professionnels permettent. »

Mais dès que l'on passe à la notion de Schleiermacher — déjà vieille d'un siècle, et pourtant si neuve encore, et si féconde — le culte est l'affaire, non plus d'élèves en classe, mais de chrétiens en fête ; « il est fait pour les croyants, comme une kermesse pour ceux qui s'amuse ».

Alors, le droit des hymnes populaires est observé ; alors la *forme* du culte n'a plus besoin d'être invariable ; pour rester vraie, elle supporte, elle réclame même la variété. Un culte varié exprime bien les sentiments réels des fidèles : ne vaut-il pas autant que celui qui, perpétuellement, se borne à rappeler ce qu'ils devraient être ? Il faut des cultes-leçon ; mais ce type n'est pas le seul. Le culte-témoignage en est un autre.

Il serait, d'ailleurs, funeste et faux de répartir ces cultes par Eglises : aux Eglises du type « national », le culte-leçon (c'est faire injure aux âmes pieuses qui ont quelque chose à donner, une foi personnelle à exprimer librement) ; aux Eglises « libres », le culte-témoignage (c'est oublier que les « libristes » ont, comme tous les hommes, besoin d'ordre et de loi). Temple et chapelle convoquent le peuple à servir Dieu dans la vie quotidienne (le « culte raisonnable », selon saint Paul, Rom. XII, 1) et dans la vie culturelle. Souple, spirituelle, fidèle, pleine du respect de Dieu et de l'amour des âmes : telle sera la liturgie de chaque dimanche, avec ou sans musique, avec ou sans sermon, avec ou sans solistes, toujours avec l'assemblée, le Psautier et la Bible.

Si les officiants, pasteurs et musiciens, partent de là, ils verront leurs chemins converger. S'ils ne partent pas de là, comment se rencontreraient-ils ?

Le temps est propice, puisqu'on parle, maintenant, de ces problèmes aux fidèles, sans lesquels il n'y a pas de culte public. Se bornera-t-on à en parler ? L'avenir répondra. Agissons aujourd'hui, pensons à ces choses, qui sont à la base de toute la vie des individus, des familles et de la Cité ; et que l'honneur de Dieu soit le but de tous nos cultes, pour le salut de nos âmes.

LOUIS MONASTIER-SCHROEDER,
chargé du cours de Liturgie à la Faculté de théologie
de l'Eglise libre du Canton de Vaud.